

## **Procès-Verbal sommaire de l'Assemblée Générale du vendredi 10 mars 2020**

Date de convocation : 27 février 2020

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 10 mars 2020, s'est tenue l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Thierry HEGAY, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 27 février 2020.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): M. ARIES, M. CASONI, M. CIMARELLI, Mme FATTORELLI, M. HAENSEL, M. HEGAY (procuration de Mme GUILLOTIN), M. KALMES (procuration de M. KNAFF), M. PARTHENAY, Mme ROMEO (procuration de M. HENROTTE), Mme VIDAL (procuration de M. FELTEN) et Mme ZIROVNIK

Membres excusés: Mme BOEVER-THILL, M. FELTEN, Mme GUILLOTIN, M. HABAY, M. HENROTTE, M. KLEIN, M. KNAFF, M. WEIMERSKIRCH, M. WEITEN

Présents sans voix délibérative : M. BECK, Mme HABAY-LÊ, Mme OBERTIN et Mme YERAL

---

Le Président ouvre la séance à 10h30 et, le quorum étant atteint, il passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

### **1. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 25 février 2020**

#### **DAG2020-02-01: Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 25 février 2020**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 25.02.2020 joint à la présente.

### **2. Compte Administratif 2019**

#### **DAG2020-02-02: Compte Administratif 2019**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2019 joint à la présente.

### **3. Compte de Gestion 2019**

#### **DAG2020-02-03 : Compte de Gestion 2019**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2019 joint à la présente.

### **4. Affectation des Résultats 2019**

#### **DAG2020-02-04 : Affectation des résultats de l'exercice 2019**

Après avoir adopté le Compte Administratif 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2019	<b>+ 117 207.34 €</b>
Report à nouveau	<b>+ 86 544.15 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	<b>+ 203 751.49 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	<b>+ 4 069.23 €</b>
---	---------------------

Reste à réaliser : Dépenses _ 0€	Reste à réaliser : Recettes _ 0€	Solde des restes à réaliser : 0€
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Besoin de financement de la section d'investissement	<b>+ 4 069.23 €</b>  Positif donc pas de besoin sauf volonté de la structure
--	--

L'Assemblée Générale AFFECTE au BP2020, le résultat de fonctionnement du BP2019 comme suit:

1. Couverture de besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement » la somme de	<b>10 930.77 €</b>
2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	<b>+ 192 820.72 €</b>

#### **5. Budget Primitif 2020 et Contribution des délégations**

##### **DAG2020-02-05: Budget Primitif 2020 du GECT Alzette Belval et validation des contributions des délégations**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2020 annexé qui s'équilibre comme suit :

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>529 785.72 €</b>
Recettes de fonctionnement	513 085.72 €
Recettes d'investissement	16 700.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>529 785.72 €</b>
Dépenses de fonctionnement	513 085.72 €
Dépenses d'investissement	16 700.00 €

- APPROUVE l'appel à contributions 2020 pour la délégation luxembourgeoise à hauteur de 80 000€ financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation,

- APPROUVE l'appel à contributions 2020 pour la délégation française à hauteur de 80 000 € financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation,
- DONNE tout pouvoir au Président.

La réunion s'achève à 11h40, M. HEGAY clôt la séance en remerciant les personnes présentes.